

LA BIODIVERSITÉ EN PHOTO

CONCOURS
PHOTO



*Cité scolaire
Aristide Briand*

Le groupe écolo du lycée lance un concours photo ouvert à tous

Thèmes de l'année 2023 :

- **La trace de l'homme sur la biodiversité**
- **Les oiseaux dans toute leur splendeur**

Déroulement

• **1^{ère} étape : dépôt des photographies : du 30 mars au 09 mai 2023**

- Chaque candidat proposera une seule photographie (à envoyer par mail à l'adresse suivante en indiquant la date et le lieu précis de la prise de vue) : concoursphotoab@laposte.net

- La photographie soumise au concours doit présenter la biodiversité en respectant les deux thèmes : **La trace de l'homme sur la biodiversité OU/ET Les oiseaux dans toute leur splendeur** (cela peut concerner la biodiversité à toutes ses échelles, paysage, êtres vivants, observations microscopiques...).

- Le nom du photographe, la classe, la date (*contemporaine du concours*) et le lieu de la prise de photo seront également mentionnés. Un titre peut être donné.

- Le fichier numérique devra être envoyé au format *JPG ou JPEG*, avec une taille de fichier n'excédant pas 20 méga-octets. Vous devrez indiquer la date et le lieu précis de la prise de vue.

• **2^{ème} étape : sélection des photographies par un jury : du 10 mars au 26 mai 2023**

- Toutes les photos seront affichées et visible sur le réseau. Les meilleures photos seront récompensées.

- La remise des prix aura lieu **fin mai 2023**. Les gagnants recevront des lots.

- Les photos sélectionnées seront agrandies et resteront exposées au lycée.



RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2021

• Dates du concours et conditions de participation

- Ce concours est gratuit, ouvert à tous les utilisateurs (élèves et personnel) de la cité scolaire. Il a lieu **du 30 mars au 09 mai 2023** inclus.

- **Chaque participant ne pourra proposer qu'un seul cliché.**

- Les organisateurs se réservent le droit de refuser une photographie qui serait réprimée par les lois en vigueur, qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou qui serait hors sujet

• Droits d'auteur, droit à l'image et utilisation des photographies

- Chaque participant déclare être l'auteur original de la photographie proposée et accepte l'utilisation et la diffusion de sa photographie dans l'enceinte et sur le site du lycée. Il ne sera fait aucun usage commercial des clichés mais elles pourront faire l'objet d'une impression par nos soins, seront conservées et exposées lors de manifestations internes à l'établissement (cœur, hall d'accueil, CDI, journée Portes ouvertes).

-**Si la photographie présente des personnes, celles-ci ne devront pas être reconnaissables.**

• Le jury, les critères de sélection

Le jury sera composé d'élèves, de professeurs, d'agents techniques et de personnel administratif

→ **Le vote tiendra compte de la photo.**

- Chaque membre du jury disposera d'un même nombre de points à attribuer à ses deux photographies préférées : **3 points pour le choix 1 et 1 point pour le choix 2.**

→ **Les clichés gagnants seront ceux qui auront totalisé le plus grand nombre de points.**

• Les prix

La date et les modalités de remise des prix seront communiquées ultérieurement.

